

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	41 (1970)
Heft:	6
Register:	Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son passage du réalisme figuratif à l'abstraction. Les deux autres textes en allemand sont dus à Robert-Th. Stoll, de Bâle (« Coghufs Weg ») et à Markus Farner, de Zurich (« Coghuf schafft und lacht nicht immer »).

Ce luxueux livre d'art, richement illustré et réalisé avec autant d'amour que de goût par son éditeur, devrait figurer dans la bibliothèque de chaque amateur d'art.

Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1970

Commission des affaires communales

- a) Examen et publication des travaux des groupes de travail concernant la protection et l'épuration des eaux, la destruction des ordures, les constructions scolaires et le Conseil général dans les communes.
- b) Etude d'un système de contrôle des habitants dans les communes ; ce système devrait donner instantanément et en permanence tous les renseignements démographiques utiles aussi bien à l'économie qu'aux statistiques cantonales, régionales et aux organes dirigeants des communes.
- c) Examen des projets de lois et décrets qui touchent l'organisation et l'administration des communes.

Commission agricole

- a) Organisation d'une Journée d'informations agricoles.
- b) Organisation des cours et conférences inscrits au programme de l'OGG.
- c) Examen de l'évolution de tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

Commission pour la formation professionnelle

- a) Organisation de la Journée des apprentis méritants.
- b) Mise à disposition de la documentation nécessaire pour comprendre l'organisation du système de bourses dans le cadre du canton.

Commission des forêts et du bois

- a) Constitution définitive de la commission, établissement d'un cahier des charges.
- b) Travaux de recherches statistiques dans le cadre de l'industrie jurassienne du bois et de la conservation des forêts.
- c) Etude de problèmes d'exploitation, d'écoulement, de rentabilité.
- d) Organisation de colloques, de conférences, de démonstrations.

Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

- a) Liquidation des affaires en cours : chapelles de Lugnez, de Fontenais, de Miserez ; projets de construction d'un village de vacances aux Breuleux, consolidation de la ruine d'Asuel, sauvetage du martinet de Corcelles.

- b) Coopération aux travaux de la fondation bernoise pour la sauvegarde des maisons paysannes.
- c) Travaux d'information auprès des communes et des paroisses.

Commission pour la protection de la nature

- a) Publication et distribution aux enseignants, du répertoire des plantes vasculaires du Dr Krähenbühl, d'un bulletin spécial consacré à la protection de la nature, de la brochure sur le Parc jurassien de la Combe-Grède.
- b) Travaux en vue de créer de nouvelles réserves.

Commission sociale

- a) Examen de toutes les questions en rapport avec la scolarisation et la promotion des handicapés mentaux pratiquement éducables.
- b) Proposition à la Direction des œuvres sociales concernant la construction, l'agrandissement et la restauration d'écoles spéciales et d'ateliers protégés.
- c) Proposition pour la formation de personnel spécialisé.

Commission du trafic ferroviaire

- a) Etude des moyens pour sauvegarder et améliorer le réseau ferroviaire jurassien.
- b) Etude et adaptation des horaires au besoin du Jura.
- c) Défense du trafic franco-suisse par Delle.

Commission pour l'aménagement du territoire

- a) Information et collaboration à tous les niveaux en ce qui concerne les problèmes d'aménagement.
- b) Formation d'associations de communes.
- c) Collaboration à l'enquête du Doubs.

A propos du problème arménien

Nous avons publié, dans le numéro de décembre 1969 des « Intérêts du Jura », le récit d'un voyage que M. Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat, a fait l'an dernier en Turquie. Cette intéressante relation a été appréciée par nos lecteurs. A propos toutefois des passages que l'auteur consacrait à Kemal Ataturk, créateur de la Turquie moderne, dont l'œuvre de rénovation nationale ne peut être niée, deux lecteurs d'origine arménienne nous ont écrit pour nous rappeler les massacres dont leur peuple a été la victime en Turquie, tout spécialement sous le règne d'Ataturk.

Il est vrai que les vicissitudes des Arméniens de Turquie sont tristement célèbres. Le « Quillet » donne en particulier les renseignements suivants : « Les massacres d'Arméniens par les Turcs se sont intensifiés dès le début de la Grande Guerre ; de plus, le 3 juin 1915, un décret du gouvernement turc ordonna la déportation en masse des Arméniens en Mésopotamie. Bien peu y parvinrent, car le décret servit de prétexte pour l'extermination générale de cette malheureuse race. La plupart de ceux qui purent échapper aux hécatombes ont fui. »